

LA LANTERNE

LA CROISSANCE DES
EFFECTIFS DU PRIVE

MENSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

EDITORIAL LE CENTENAIRE DE RERUM NOVARUM VU PAR JEAN PAUL II:

La papauté vient de rendre public, en date symbolique du 1er Mai 1991, "Centesimus Annus" lettre encyclique célébrant le centenaire de "Rerum Novarum". Monsieur Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS français, a rendu hommage aux positions anticapitalistes courageuses de Jean Paul II. Les dirigeants du PCF ont fait de même. Voyons le résultat qui est sûr, c'est que du point de vue des intérêts mondiaux du Vatican, cette encyclique est un manifeste de combat clair et concis que les dirigeants devraient avoir à cœur de lire et d'annoter.

Comment le pape Jean Paul II, qui a été présenté par le Christianisme de gauche comme rompant avec la tradition de Vatican II, peut-il tout à coup se situer dans la tradition de Léon XIII? Pour nous ce pape est nouveau en ce sens qu'il traduit directement au sommet de la hiérarchie romaine la présence de l'Opus Dei, c'est à dire cette société de malfrats chargée de détourner au profit de l'Eglise l'argent des états et des entreprises privées. Il faudra qu'on nous explique comment un tel personnage peut devenir un élément du combat anticapitaliste.

Ainsi pourquoi un vibrant hommage au fondateur de la doctrine sociale de l'Eglise, Léon XIII. A la fin du siècle dernier, au moment où le mouvement ouvrier se donne des organisations internationales, tant sociales que politiques, la papauté décide de mener l'offensive antisocialiste. Jean Paul II rappelle le sens de la position "anticapitaliste" de "Rerum Novarum". Entre le capitalisme sauvage, ou libéralisme, qui appauvrit l'immense majorité des classes laborieuses et le socialisme qui détruit le droit naturel de propriété, il faut rétablir les étages intermédiaires de la vie sociale, c'est à dire ces communautés de métier, de village, de famille, ces liens de dépendance féodaux brisés par le marché capitaliste qui attachaient l'individu à sa communauté d'origine. L'Eglise appelle cela le principe de subsidiarité. Elle a toujours défendu ce point de vue dans le domaine économique et social. Même quand elle a été contrainte de s'adapter elle n'a jamais fait sien les valeurs de la Révolution Française, car il n'a jamais été acceptable pour elle que l'individu puisse s'émanciper grâce à la laïcité de l'Etat des Communautés.

En se situant fermement sous le drapeau de Léon XIII, Jean Paul II oriente l'offensive de l'Eglise sur deux points cruciaux de la situation politique mondiale: tout d'abord la situation en Europe centrale: l'effondrement du système stalinien sert naturellement de prétexte à la condamnation de toute pensée sociale héritée de la philosophie des Lumières. Par ailleurs la question de l'Est est posée non comme problème géographique ou local, mais comme la remise, en cause complète des relations mondiales définies à Yalta. L'effondrement du "marxisme" comme force organisée ouvre la possibilité de construire des organisations syndicales ou politiques de masse sur les principes de la doctrine sociale de l'Eglise. Secondement la situation dans les pays du Tiers-Monde et en Amérique Latine où Jean Paul II estime, que en raison même de l'effondrement à l'Est, la politique de la Théologie de la Libération est de nouveau rendue possible.

Quant à la référence de l'Eglise aux Droits de l'Homme, on apprend que l'article 1 de la charte de Jean Paul II en la matière stipule:

"Parmi les principaux (droits de l'homme) il faut rappeler le droit à la vie dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après sa conception..."

De même le polonais condamne l'hypertrophie des systèmes de sécurité sociale étatique auquel il préfère l'association d'usagers plus proche de la gestion "du bien commun"... (tiens donc) abandonner la protection sociale à l'association privée voilà un refrain bien connu.

Mais la perle des perles dans ce grand texte réactionnaire concerne cependant le peuple juif: après un long développement sur les horreurs de la seconde guerre mondiale, on peut lire cette phrase d'un antisémitisme moulu dans la soie jésuitique mais tout aussi répugnant que celui qui s'exprime manifestement dans la face avinée de Walesa:

"Nous nous souvenons ici en particulier du peuple juif dont le terrible destin est devenu un symbole de l'aberration à laquelle l'homme peut arriver, quand il se tourne contre Dieu".

Est-ce bien le même homme, qui en août 1988, condamnait le peuple déicide?

La loi de décentralisation organise la parité public-privé. C'était le principe que les laïques condamnaient dans la loi Savary. Aujourd'hui les plans de financement décidés par les organismes issus des lois de décentralisation, les Conseils Régionaux s'inspirent directement de l'esprit de cette loi antilaïque. Le rapport de mars 1991 du Conseil Régional d'Ile de France précise dans son préambule justificatif:

"La loi n°85-97 du 25 janvier 1985 comporte un ensemble de dispositions qui fixent, dans le cadre de la décentralisation, les nouveaux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales d'une part, les établissements privés sous contrat, d'autre part."

"Depuis le 1er janvier 1986, les dépenses de fonctionnement matériel des classes du second degré sous contrat d'association sont assumées par les régions dont relèvent les lycées."

"Aux termes de la loi ces dépenses sont prises en charge par les régions sous forme d'une contribution forfaitaire versée, par élève, annuellement, et calculée selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public".

Les statistiques produites par les services académiques attestent d'une augmentation régulière des effectifs de l'enseignement privé depuis 1985:

-1986-1987: +2,17%

-1987-1988: +2,17%

-1988-1989: +4,07%

-1989-1990: +4,93%

-1990-1991: +2,09%

10 000 élèves de plus en 5 ans. Au delà des statistiques il est intéressant de lire entre les lignes:

en effet pour ce qui concerne le secteur post-baccalauréat, les effectifs des classes préparatoires scientifiques augmentent de 8,12%, tandis que celles des sections de techniciens supérieurs de 16,10%. Par contre les effectifs des CPPN, soit les classes dépotaires des LEP, s'effondrent de 20% dans le privé...

Dis-moi combien tu paies, je te dirai où tu peux aller!

NUMERO 14

Mai 1991

C.P.N°71 961

Dr de publication:

Robert DUGUET 42 rue Baileau

91 560 CROSNE

Abonnement 1 an 40 frs

Rachel LAMBERT 27 Gde Rue

EPINAY SUR ORGE.

OCTROI DE GARANTIE DE CAUTION:

L'organisme de gestion de l'établissement scolaire catholique Blanche de Castille à Villemomble(93) vient d'obtenir de la région Ile de France une garantie d'emprunt destinée à étendre cet établissement confessionnel. La justification est la suivante: la progression des effectifs de 19,22% en 5 ans. La Région se porte caution donc pour une somme de six millions de francs.

L'UGICT-CGT est le syndicat CGT des organismes sociaux. Une adhérente des Yvelines de cette organisation nous a communiqué une lettre adressée à son responsable nationale, ce dernier n'ayant rien trouvé mieux que de participer à une table ronde sous la responsabilité de la hiérarchie catholique. Nous communiquons à nos lecteur ce document qui ne manque pas de piquant:

"A Monsieur Pascal JANOTS, secrétaire national de l'UGICT-CGT;

Viroflay, le 16/3/91.

Monsieur,

J'ai été fort étonnée de lire dans le numéro 205 du 11/3/91 d'Options, l'insertion de votre intervention lors d'une session de formation du diocèse de l'Essonne dans une table ronde sur les enjeux européens à laquelle participaient des prêtres et des diacres".

J'étais convaincue que la CGT, de même que l'UGICT-CGT étaient attachées au principe de laïcité. Je désire d'autant plus confronter nos points de vue que le département de l'Essonne risque de voir s'édifier une cathédrale avec des fonds publics.

Dans cette attente, recevez Monsieur, mes salutations syndicalistes et laïques.

Catherine

Manchette.

"La République des Charlatans" Notes de lecture.

Pierre Montagne vient de publier un livre au titre alléchant: "La République des Charlatans". Libre penseur, attaché à la défense des droits de l'homme, notre auteur a certes beaucoup de points communs avec nous; nous ne développerons pas dans cette note l'aspect familier de défense des conquêtes laïques et républicaines, terrain habituellement bien labouré par les libres penseurs que nous sommes. Diplômé d'études supérieures commerciales et économiques, conseiller de gestion en entreprise, il nous apporte une argumentation économique précieuse que nous n'avons que trop rarement su développer. Les ennemis de la laïcité républicaine nous ont le plus souvent combattu en s'appuyant sur un certain pragmatisme: les réalités de la modernisation économique rendraient le jacobinisme centralisateur, les conquêtes laïques, l'instruction publique, la séparation des églises et de l'Etat, "obsoletés". Voilà un travail intellectuel d'une évidente probité qui fait un lien incontestable entre la défense des acquis républicains et laïques et les questions économiques.

L'aide à la création de P.M.E. serait-elle un moyen pour résorber le chômage? Annoncerait-elle une seconde jeunesse du capitalisme? Chiffres et exemples à l'appui, P. Montagne prouve que le développement de celles-ci sont en fait sous la dépendance complète du Capital financier. Elles sont un moyen commode de liquider des grandes entreprises où la force de travail est rémunérée à juste prix, pour organiser la sous-traitance afin de maintenir le coût de production et le prix du salaire au plus bas. Il s'agit avec la complicité de la loi de mettre en place un véritable marché noir officiel. Qu'importe si cette logique entraîne un véritable émiettement du tissu économique et social.

Le moteur de l'activité économique repose aujourd'hui purement et simplement sur la spéculation financière, ce que nos spécialistes nomme la compétitivité internationale. Celle-ci se développe au détriment de l'économie réelle, c'est à dire de l'investissement industriel qui lui, est seul producteur de valeur. Le galop de la spéculation financière appauvrit en fait l'économie réelle. Là encore renvoyons nos amis aux exemples et aux chiffres probants sur lesquels notre auteur étaye sa démonstration.

La conséquence directe en est la sous-qualification et l'aggravation du chômage, la liquidation de pans entiers de l'appareil de production. Les Etats ferment les yeux sur ces entreprises de dérèglementation de la vie sociale, quand ils ne donnent pas au capital financier les moyens législatifs d'aller plus vite encore dans la voie de l'appauvrissement de la société. Mieux ce dernier cherche par tous les moyens à réinsérer dans le circuit de la spéculation les institutions

populaires à buts non-lucratifs telles épargne populaire, sécurité sociale, mutuelles, CCP...

Une telle logique est aujourd'hui incompatible avec l'existence d'institutions démocratiques. L'Etat républicain est constitué sur le principe laïque d'égalité des droits, il suppose, entre autres, une pression fiscale obligatoire permettant d'offrir à tous les citoyens les mêmes services publics. Pour notre auteur la soumission au Capital financier conduit à la mise en place d'un Etat totalitaire. La société politique tend à s'organiser sur le même modèle que la société économique: une hypercentralisation au niveau de la prise de décision et un émiettement complet de l'activité productrice des hommes. C'est là la définition en fait de la décentralisation qui sacrifie le citoyen et offre des ponts d'or aux spéculateurs; citons rapidement:

- exonération des impôts sur le Capital pour 5 ans,
- primes à l'emploi (40000 francs par emploi créé) qui ne sont pas généralement suivies d'effets,
- rachat par la collectivité locale de locaux industriels,
- caution des prêts industriels,
- création de sociétés financières par la collectivité.

Aux termes d'un tour de passe passe législatif - les lois Defferre de 1982 - nous sommes en face d'une gigantesque escroquerie: il s'agit de détourner l'argent public de sa destination dans un Etat de droit, servir aux besoins publics des citoyens. Par de multiples canaux, l'intérêt privé qui en l'occurrence n'est absolument pas créateur d'emplois, utilise l'argent des contribuables au détriment du service dû par les collectivités publiques à l'ensemble des citoyens. La décentralisation perfectionne ces institutions de la Vème République, décrites autrefois dans "Le Coup d'Etat Permanent" de F. Mitterrand, en accentuant cet émiettement de la Nation en pouvoirs corporatifs et locaux, au sommet desquels le Monarque rend ses arbitrages. La décentralisation voit se constituer une multitude de féodalités qui érigent au dessus de la nation tel ou tel intérêt communautaire. Elle constitue une rupture histo-

avec le grand principe républicain selon lequel l'intérêt général n'a jamais été la somme des intérêts particuliers. Elle définit l'individu par ses liens qui l'unissent à sa communauté de métier, sa famille, de religion, de race. C'est là que nos technocrates nous resservent le vieux plat faisandé de la doctrine sociale de l'Eglise: c'est là aussi que l'on peut identifier une conception politique qui avait fait quelques adeptes et pas mal de victimes entre 1933 et 1945: pour des économistes sérieux, il n'y a vraiment pas de quoi être fier.

Réquisitoire cinquant contre les nouveaux charlatans, le livre de P. Montagne donne un éclairage totalement porteur d'avenir au combat laïque et libre penseur.

Robert DUGUET (Président de la fédération de l'Essonne)

le 6 mai 1991.

AMI LECTEUR !

La Lanterne paraît, mais les chèques se font rares. Si le fait d'assurer une publication régulière pour suivre des dossiers précis, faire circuler l'information dans le département et au delà, vous semble important pour faire vivre une organisation de défense des conquêtes laïques... alors n'hésitez pas ami lecteur, cela coûte 40frs.

Envoyez vos renouvellements d'abonnements

40 frs
à Rachel LAMBERT-27
Grande Rue
EPINAY SUR ORGE-91.